



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 54323

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la responsabilité pénale des professeurs et professeurs des écoles en cas d'accident d'élève survenant dans les classes. La jurisprudence est contradictoire en ce qui concerne l'évaluation de la responsabilité des professeurs lorsque le décès accidentel d'un élève dont il a la charge survient pendant les heures de cours. Ainsi, la loi n'a toujours pas défini les éléments constitutifs « d'homicide involontaire » dans ce cas précis. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de clarifier définitivement ce point par une réforme de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54323

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10387